

the major items of provincial-municipal tax burden. Any other approach will be of limited effectiveness and could create inequitable tax burdens.

Particularly due to the rising costs of education—but also due to the demand for municipal services—the pressure on property tax has rapidly increased in Alberta. Unfortunately, property tax is based on value of property—not upon ability to pay. No doubt this situation pertains in varying degrees throughout other provinces in Canada. Property tax causes serious hardship to many citizens—particularly those struggling on the smaller farms or living on fixed incomes in urban centres, attempting to keep up their home and simultaneously facing the rising cost of living. Senior citizens are especially penalized by this form of taxation.

This serious situation warrants selective tax measures of relief. It is suggested that the ultimate federal tax legislation should recognize this need. *Credit should be granted against income tax liability for property tax payments* made to municipal governments. Initially, the credit should perhaps only be made available to those citizens not within taxable income brackets. The result would be that a married couple not liable to income tax (i.e. earning under \$235 per month) would receive a refund of the amount paid for property tax during that year. This would provide tax relief of substance to the citizens who need it most.

There is considerable debate about the merit of tax credit relative to exemption. Prof. John Bossons (referred to earlier) in his remarks to the Canadian Tax Foundation Conference last March in Montreal (pages 31 and 32) concluded that "it is possible without incurring any revenue loss to extend tax credits that result in a larger tax reduction for low income taxpayers" than a system of higher exemptions.

Further consideration should also be given to the alternative of providing a larger tax credit for pre-school children to working mothers and to single parents who work. If properly established, this approach would

comprendre tous les aspects de l'imposition, y compris les secteurs importants de la charge fiscale provinciale et municipale. Toute autre proposition aura une efficacité limitée et pourrait conduire à des charges fiscales injustes.

Particulièrement à cause des frais d'enseignement croissant, mais aussi à cause de la demande des services municipaux, la pression exercée sur l'impôt foncier a augmenté rapidement en Alberta. Malheureusement, l'impôt foncier est basé sur la valeur de la propriété et non sur la faculté contributive. Il n'y a pas de doute que cette situation relève de différents degrés dans les autres provinces canadiennes. L'impôt foncier cause de graves problèmes à plusieurs personnes—particulièrement à ceux qui luttent pour survivre sur des fermes plus petites ou ceux qui vivent de revenus fixes dans des centres urbains, essayant d'entretenir leur maison et en même temps faisant face au coût de la vie sans cesse croissant. Les citoyens âgés sont tout particulièrement touchés par cette forme d'imposition.

Cette situation grave nécessite des mesures fiscales sélectives d'allègement. On croit que la mesure législative en matière d'impôt que le gouvernement doit adopter devrait reconnaître cette nécessité. *On devrait accorder un dégrèvement sur le revenu imposable applicable sur les paiements d'impôt foncier* versés aux gouvernements municipaux. Au tout début, le crédit ne devrait peut-être être accordé qu'aux personnes qui n'appartiennent pas aux tranches de revenu imposable. Il en résulterait qu'un couple marié qui n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu (c.-à-d. gagnant moins de \$235 par mois) recevrait un remboursement de la somme versée en impôt foncier au cours de cette année-là. Cette mesure permettrait un allègement fiscal convenable aux personnes qui en ont le plus besoin.

On discute beaucoup de la valeur du crédit d'impôt par rapport à l'abattement. Dans ses remarques qu'il a faites lors de la Conférence de la *Canadian Tax Foundation* à Montréal, en mars dernier (pages 31 et 32), le professeur John Bossons (voir la note précédente) a conclu «qu'il est possible, sans subir quelque perte de recettes, d'augmenter les crédits d'impôt, ce qui conduirait à une plus forte réduction d'impôt pour les petits contribuables» plutôt qu'établir un régime d'exemptions plus élevées.

On devrait également s'intéresser davantage à la possibilité de prévoir un crédit d'impôt plus élevé aux mères qui travaillent et qui ont des enfants n'étant pas d'âge scolaire et aux parents célibataires qui travaillent. Si